

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE**

Séance du 2 mars 2020

Délibération n° 2020/022

NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	Présents
52	43

DATE DE LA CONVOCATION
24/02/2020

L'an deux mille vingt, le deux mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire (GREZET-CAVAGNAN), sous la présidence de M. GIRARDI Raymond, Président.

PRESENTS : ADAM Jean-Pierre, BALAGUER José, BERNADET Nicole, BINET Claude, BOLDINI Jean-Baptiste, BORDES Francis, CARLES Marie-Françoise, CASTAGNET Jean-Pierre, CASTAGNET Joëlle, CASTILLO Julie, CHOPIS Josiane, CLAVERIE Alain, COLMAGRO Chrystel, COSTA Angélique, CUCCHI Pascal, DA COSTA-FREITAS Valérie, DACHY Marie-Françoise, DARROUMAN Michel, DAUDE-LAGRAVE Bernard, DOUCET Pascal, DUCASSE Laurent, DUSTRIT Marie-Thérèse, FAUX Serge, FONTANILLES Daniel, GALICHON Bruno, GIRARDI Raymond, GRANGE Pierre, LAINARD Rose-Marie, LOUVANCOUR Bernard, MASSIAS Bernard, MERLIN-CHABOT Christine, MULOT Daniel, PARAILLOUX Serge, PAUL Rémy, PEBEREAU Bruno, POLETTI Monique, PONTTHOREAU Michel, REMAUT Jean, RODIER Georges, ROMAN Dominique, RUAULT Philippe, THOLLON POMMEROL François, VALAY Christophe.

EXCUSES : ALBERTI Éric, BEZOS Jean-Marie, CAMAROQUE Jean-Noël, DA ROS Francis, DUPOUY Serge, FAURICHON DE LA BARDONNIE Joël, GALLY Claude, LAMBROT Renaud, VERLINDEN Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : MERLIN-CHABOT Christine

Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 700 000 € auprès de la Banque des Territoires pour le financement de la voie verte Casteljaloux – Marmande.

Le Président rappelle que les élus de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne ont décidé de procéder à l'aménagement en voie verte de l'ancienne voie ferrée Casteljaloux-Marmande. Le cout prévisionnel du projet s'élève à 1 479 501.56 € H.T. Afin de finaliser le plan de financement de cette opération il a été décidé de réaliser un emprunt de 700 000 € inscrit au budget 2020.

Le conseil communautaire à l'unanimité,

DECIDE de contracter auprès de la Caisse des Dépôts un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt d'un montant total de 700 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL Mobi Prêt

Montant : 700 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20. ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0,86 %

Amortissement : Prioritaire (échéances constantes)

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

PRECISE qu'en cas de remboursement par anticipation, la communauté de communes des Coteaux et landes de Gascogne paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

PRECISE que la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la BANQUE DES TERRITOIRES.

AUTORISE M. GIRARDI Raymond Président de Coteaux et landes de Gascogne à signer le contrat de prêt au nom de la communauté de communes et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

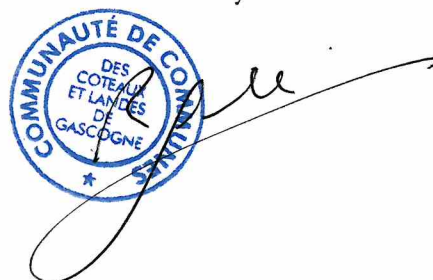
DONNE pouvoir au Président pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

PRÉCISE que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A GREZET-CAVAGNAN, le 20 avril 2020

Le Président,
Raymond GIRARDI

A blue circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCogne" around the perimeter and a small star at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.